



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 avril 2026

MAIRIE DE BELLEFOND

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de Bellefond, légalement convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni salle ZANCHI, sous la présidence de Monsieur Joël GAUDRY, Maire.

Etaient présents : CADOUX Olivier, CASSEN Christophe, CATTANEO Céline, FERRIERE Aline, FOUGAIROLLE Vincent, FRASER Gabrièle, GAUDRY Joël, LAVOIGNAT Paul, MARTENOT Yoann, MARZI Gilles, MITAINE Chrystelle, MONOT Jennifer, OSSOLA Christelle, VERDOT Céline, VILLENEUVE Valérie.

Madame MITAINE Chrystelle a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

La séance a été ouverte à 18h30.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) AFFECTATION DU RESULTAT

Compte-tenu des engagements pris au moment du vote des « Restes à réaliser », le maire propose au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés de la manière suivante :

| CONSTATATION DES RESULTATS 2025 | |
|---|----------------|
| Excédent de fonctionnement à affecter en 2026 | 1 017 214.99 € |
| Déficit d'investissement 2025 | 1 007 965.57 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement besoin de financement | 460 987.50 € |
| Besoin de financement en investissement (déficit d'investissement + besoin de financement des RAR) | 1 468 953.07 € |
| AFFECTATION DES RESULTATS 2025 | |
| Affectation au R/1068 (couverture du besoin de financement ci- dessus) | 1 017 214.99 € |
| Report en fonctionnement | 0 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2025 selon les conditions présentées :

- En réserve d'investissement : 1 017 214.99 €
- En report en fonctionnement : 0 €

1) VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES :

Le taux des taxes actuellement perçues par la commune sont les suivants :

- foncier bâti : 41.11 %
- foncier non bâti : 37.15 %
- taxe d'habitation résidences secondaires : 7.5 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2026, les taux votés en 2025.

2) BUDGET PRIMITIFS 2026 : budget principal et budget annexe

Madame Chrystelle MITAINE, Vice-Présidente de la Commission des finances, présente au Conseil municipal les budgets prévisionnels de la commune préparés par la commission des finances :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL :

| SECTION FONCTIONNEMENT | | | |
|--------------------------------------|--------------|--------------------------------------|--------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Charges à caractère général | 436 350.00 | Produits des services | 4 700.00 |
| Charges de personnel | 166 500.00 | Impôt et taxes | 69 000.00 |
| Charges de gestion courante | 61 100.00 | Dotations et participations | 98 154.00 |
| Charges financières | 3 900.00 | Autres produits de gestion courante. | 134 500.00 |
| Charges exceptionnelles | 1 500.00 | Produits financiers | 3.00 |
| Atténuation de produits | 5 000.00 | Fiscalité locale | 392 742.00 |
| Opération d'ordre entre sections | 8 873.77 | Atténuation de charges | 200.00 |
| S-TOTAL | 683 223.77 | Excédent budget lotissement | 931 254.84 |
| Virement à la section investissement | 450 318.63 | | |
| TOTAL | 1 133 542.40 | | 1 630 553.84 |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--|---------------------|--|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Déficit reporté N-1 | 1 007 965.57 | | |
| Remboursement emprunt | 55 000.50 | Subventions d'Equipement (Etat, Région, Département) | 1 305 399.00 |
| Remboursement des cautions locataires | 3 000.00 | Dotations Fonds compensation TVA | 100 000.00 |
| Frais études (honoraires aménagement Parc) | 131 000.00 | Taxe d'Aménagement | 3 000.00 |
| Participation organismes publics (SICECO) | 7 000.00 | Amortissements | 8 873.77 |
| Agencements et aménagements de terrains | 110 000.00 | Encaissement cautions des locataires | 3 000.00 |
| Construction bâtiment public | 50 000.00 | Autres subventions | 59 159.68 |
| Construction bâtiment privé (locatif) | 28 000.00 | | |
| Installations générales, agencements | 35 000.00 | Affectation en réserve | 1 017 214.99 |
| Autres constructions | 99 000.00 | | |
| Réseaux de voirie | 304 000.00 | <i>virement de la section de fonctionnement</i> | 450 318.63 |
| Installation de voirie | 60 000.00 | | |
| Matériel et outillage | 10 000.00 | | |
| Matériel incendie, défense civile | 10 000.00 | | |
| Matériel informatique | 17 000.00 | | |
| Mobilier | 10 000.00 | | |
| Autres immobilisations corporelle | 20 000.00 | | |
| Travaux en cours | 990 000.00 | | |
| TOTAL | 2 946 966.07 | | 2 946 966.07 |

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT COMMUNAL « Les Prés de Barges »

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|---|---------------------|---------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| | | ventes | 320 000.00 |
| Travaux (voirie,VRD) | 190 000.00 | Arrondis TVA | 2.00 |
| Excédent à reverser au budget principal | 931 254.84 | Excédent fonct. reporté | 1 50 303.25 |
| Arrondis TVA | 2.00 | | |
| <i>Variation terrains aménagés-annulation stock initial</i> | <i>249 048.41</i> | | |
| TOTAL | 1 370 305.25 | TOTAL | 1 370 305.25 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Résultat investissement reporté | 249 048.41 | <i>Annulation stock initial</i> | 249 048.41 |
| TOTAL | 249 048.41 | TOTAL | 249 048.41 |

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal ces propositions budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets prévisionnels (principal et annexe) pour l'exercice 2026.

3) Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la campagne municipale, il avait pris s'était engagé à mettre l'intégralité de ses indemnités de fonction au service des associations, de l'animation du village et de l'éducation. Conformément à cet engagement, les subventions aux associations ont été revues à la hausse. Ces montants viennent s'ajouter à ceux votés à début d'année pour les actions en cours

Il est proposé de verser les subventions suivantes :

- coopérative scolaire maternelle : 1 000 €
- coopérative scolaire primaire : 1 000 €
- Association de Parents d'élèves (APE) : 1 000 €
- Comité de Jumelage : 1 000 €
- Foyer Rural et Culturel de Bellefond (FRCB) : 2 000 €
- Tennis Club de Bellefond : 1 000 €

Le solde du *compte 65748* demeure disponible pour financer d'éventuels projets futurs ou répondre à de nouvelles sollicitations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

4) Désignation du représentant à ICO « Ingénierie Côte-d'Or »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Monsieur Joël GAUDRY, Maire, pour représenter la commune aux assemblées générales d'Ingénierie Côte-d'Or le Département. A ce titre, Il est habilité à prendre part aux débats et à voter, au nom de la commune, sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

6) Désignation des délégués locaux du CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente au CNAS désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et 1 délégué des agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne les délégués au CNAS comme suit :

Déléguée des élus : Madame Christelle OSSOLA

Délégués des agents : Madame Virginie VADOT

7) Convention collaborateurs occasionnels au service public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les services de la commune nécessitent un soutien ponctuel pour la mise en œuvre des projets en cours, notamment dans les domaines suivants :

- La conduite de travaux
- L'informatique et les réseaux
- La gestion événementielle
- L'enfance

Monsieur le Maire propose de recourir au statut de collaborateurs occasionnels du service public qui permet à des particuliers d'apporter leur concours aux collectivités dans le cadre de leurs activités. Pour être valide, cette collaboration doit répondre à trois critères : une participation effective à une mission de service public (en renfort d'un service existant), un lien de collaboration direct avec la commune et une intervention en qualité de particulier, sans contrepartie financière.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer des conventions de collaborateurs occasionnels avec :

Mme THINLOT (secteur enfance)

Mme LUTZ (gestion de événements)

M. GIRARD (informatique et réseaux)

M. DEREPAIS (conduite de travaux)

Ces conventions seront conclues pour une période de 6 mois du 1^{er} juin au 30 novembre 2026, et pourront être renouvelées si le besoin existe toujours. Les personnes devront fournir à la Mairie une attestation responsabilité civile

Informations et questions diverses

POINT TRAVAUX :

- Monsieur FOUCAIROLLE a présenté les éventuelles modifications de l'accueil du Parc boisé, ainsi que les dispositifs de sécurité aux abords de la Maison de santé.
- Monsieur le maire a indiqué que des études de faisabilité seraient engagées pour le Parc de la Cure et la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Joël GAUDRY

